

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)	M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIPLE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure	M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)	Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - BORDEAUX - ZAC Bonnac - Réalisation des espaces publics d'intérêt général - Appel d'offres en 2 tranches - Autorisations

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par Délibération du 16 Janvier 2004, vous approuviez le dossier de création réalisation de la ZAC « Ilot Bonnac » à Bordeaux, prévoyant la réalisation d'un programme de construction par la société EIFFAGE Atlantique Immobilier, dans le cadre d'une convention privée d'aménagement.

Vous décidiez en outre, dans ce cadre, la réalisation d'un programme d'équipements publics d'intérêt général à réaliser par la Communauté Urbaine et correspondant à la recomposition totale des espaces publics limitrophes, dont le coût était alors estimé à 2.400.000 € :

- Recomposition totale du square des Commandos de France en un espace public convivial et ouvert permettant de relier le secteur piéton de la Rue porte Dijeaux au centre commercial Mériadeck.
- Création d'un mail prolongeant visuellement la perspective depuis le cours d'Albret et conduisant à un élargissement conséquent de la rue Saint-Sernin,
- Aménagement de la rue Bonnafé affectée à des circulations calmes.
- Aménagement d'une partie des rues du Château d'eau, Michelet et Georges Bonnac.

Le coût estimé de l'opération, actualisé à décembre 2007, s'élève désormais à **3.000.000 €**, soit une actualisation sur 4 ans de **600.000 € (25%)**.

Les études et l'évolution du projet conduisent par ailleurs à proposer la prise en compte d'éléments complémentaires non envisagés originellement et qui traduisent un surcoût de **775.000 €** qui se justifie comme suit :

- des ratios utilisés pour la pré estimation permettant l'inscription initiale au PPI qui ont été sous estimés au regard de la qualité des aménagements aujourd'hui attendue sur cet espace

- un souhait de la Ville de Bordeaux, pour des questions d'économies de gestion ultérieure, d'avoir des espaces entièrement revêtus de matériaux de type minéral, plus coûteux que les matériaux souple (de type stabilisé) originellement prévus.

Ces 2 postes conduisent à un différentiel sur le lot VRD de + 386.000 € TTC.

- une évolution de programme significative proposée par le groupement de maîtrise d'œuvre études, soit la proposition de redressement de la trémie d'accès au parking souterrain, afin qu'elle s'intègre dans le projet architectural et qu'elle soit correctement accessible depuis toutes les voies du carrefour Château d'eau / Michelet / Bonnac. S'y ajoute la reprise des ventilations du parking pour les intégrer et les adapter à la nouvelle altimétrie du projet.

Ce poste conduit à un surcoût de + 389 000 € TTC.

Au total, le coût de l'opération s'élèvera donc à **3.775.000 €**, pour 2.400.000 € originellement budgétisés. L'actualisation de 600.000€ et les surcoûts de 775.000 €, nécessitent en conséquence un complément de financement de 1.375.000 € TTC selon la clé de répartition initiale :

- 70%, soit 962.500 € au titre du crédit des opérations d'aménagement, étant précisé que le dépassement sera financé par réaffectation de crédits entre opérations de la ville Centre.

- 30%, soit 412.500 € de surcoût au titre des voies de desserte (enveloppe communale de Bordeaux), dont le financement est assuré au PPI.

En ce qui concerne la réalisation, il convient de rappeler que les études sont achevées pour un montant de 225.000 € et que les travaux prévus sur la rue du Château d'eau, sont réalisés dans le cadre d'un marché à commande existant pour 180.000 €.

Par ailleurs, il convient également de préciser que la Ville de Bordeaux accepte, au titre de la qualité architecturale, de participer au financement de l'habillage des émergences à hauteur de 350 000 € TTC.

Afin de mener à bien l'opération pour ce qui concerne le solde des travaux à la charge de la CUB, il conviendrait donc que vous autorisiez Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en 2 tranches, dans les formes requises par le code des marchés publics, sur la base du dossier de consultation élaboré par les services, et à signer les marchés à intervenir :

Le découpage en 2 tranches se justifie par la possibilité de réaliser une première tranche ferme dans le cadre des crédits disponibles ; la seconde tranche, conditionnelle, en 2 lots, restant soumise au dégagement des crédits complémentaires qu'elle nécessite.

L'appel d'offres, pour un coût total de travaux estimé à **3.370.000 € TTC**, se décomposerait donc comme suit :

1° tranche ferme :

- 1 Lot unique VRD : traitement de la partie sud de l'espace public (pourtour de l'opération immobilière), pour une estimation de 1.400.000 € TTC

2° tranche conditionnelle :

- 1 Lot VRD : traitement de la partie nord de l'espace public (square des Commandos de France), pour une estimation de 1.600.000 € TTC
- 1 Lot Génie Civil : traitement des accès et des émergences du parking, pour une estimation de 370.000 € TTC

Le financement total des travaux devra être assuré au Budget - Chapitre 23 - Compte 2315 - Fonction 72, étant entendu que la première tranche est actuellement intégralement financée:

- Programme HB 11 crédit "ZAC Bonnac, à hauteur de 70% (à compléter de 962.500€)
- Programme VB063 "enveloppe communale", à hauteur de 30% (assuré au PPI),

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner le dossier de consultation des entreprises. (*En application des articles L2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la DOVCP, tour Aquitaine, à Bordeaux*)

et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert en 2 tranches, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.
- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'opérateurs, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de son article 35-I.1er alinéa.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

?
?

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL DUCHENE

